

# Examen parasitologique des selles Examen parasitologique de plus d'une selle

Code IPT : 1101250

Nombre B :

Délai Résultat : 5 Jours

Laboratoire :

Laboratoire de Parasitologie-Mycologie

Discipline :

Coprologie parasitaire

Spécimens :

- Spécimen 1 : Selles

- Conservation et acheminement : 2 h à température ambiante

Commentaires :

Mêmes précautions que pour l'examen parasitologique des selles. Un délai d'un à 2 jours d'intervalle entre les prélèvements est indispensable à cause de l'émission intermittente de certains parasites.

Technique Analyse :

Examen direct + Culture

Synonymes :